
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 30 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° _____ /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de dix (10) élèves Conseillers d'Elevage, session 2019.

Ce sont :

CONSEILLERS D'ELEVAGE

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BADINI ADAMA	102798	31/12/78'
2	BAGUE YAYA	115227	31/12/77
3	IDO KOROU	87316	31/12/73
4	KABORE SID-PASSAMDE CHRISTIANE	207009	21/08/76
5	KAMBOU SIE LEON HIPPOLYTE	115263	05/01/82
6	OUEDRAOGO ELIE	104483	20/04/78
7	PALE DJENKITE	115250	31/12/76
8	TAPSOBA BOUKARE	202652	31/12/84

Arrêté la présente liste à 8 nom(s).

CONSEILLERS D'ELEVAGE

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

SOULEYMANE LENGANE

